

NOUVELLE EDITION  
2014-2015

CLASSEMENT

# LE TOP 30 DES AVOCATS LES PLUS PUISSANTS DE FRANCE

Souçons de corruption, écoutes, insultes... 2014 fut l'année de tous les dangers. Nouveaux venus, brillants outsiders ou ténors historiques : quels sont ceux qui tirent leur épingle du jeu ? Voici les 30 avocats dont *GQ* prend la défense.

Par Pierre-Antoine Souchard et Marine Babonneau avec Arnaud Sagnard



Pouvoir



Eloquence



Technique



Puissance  
médias



Ego

Ce fut une année étrange pour les avocats. Une année où on n'a jamais autant entendu parler de la profession, effet collatéral de la retentissante affaire des écoutes de Nicolas Sarkozy dans laquelle l'ancien chef de l'État et son conseil, M<sup>e</sup> Thierry Herzog, n<sup>o</sup> 14 de notre classement en 2013, ont été mis en examen pour « corruption active », « trafic d'influence » et « recel de violation du secret professionnel ». Dans le cadre de l'enquête sur un supposé financement libyen de sa campagne présidentielle de 2007, le candidat de l'UMP a été placé sur écoutes. L'une d'elles laisse supposer qu'il aurait tenté, avec son avocat, d'obtenir auprès d'un haut magistrat de la Cour de cassation des informations sur la décision que cette juridiction allait rendre concernant la saisie de ses agendas

dans l'affaire Bettencourt. Une autre permet de penser que les deux hommes savent qu'ils sont écoutés. Et le grand public de découvrir dans la presse la scène étonnante d'un ténor du barreau achetant à Nice, pour 40 €, deux cartes SFR, en utilisant un nom d'emprunt – Paul Bismuth – afin de converser avec son client sans être écouté par les enquêteurs. La profession s'est émue de cette atteinte au secret professionnel liant un avocat à son client. Un secret essentiel. Sans lui, aucune défense possible, martèlent les robes noires qui se sont insurgées de certaines de ces écoutes, qualifiées de filets dérivants à la recherche d'une infraction. La loi prévoit que les conversations entre un avocat et son client ne peuvent être écoutées ou retranscrites sauf s'il apparaît que leur contenu « est de nature à faire présumer la participation du premier à

une infraction ». Plus de 4 000 conseils ont signé une pétition soutenant leur confrère Thierry Herzog. Parmi eux, l'inclassable Henri Leclerc, Pierre Haïk, Jacqueline Laffont, Éric Dupond-Moretti ou encore Christian Saint-Palais. Jamais la question de la proximité de l'avocat et de son client n'a été aussi brûlante. C'est dans ce cadre-là que paraît la cinquième édition de notre classement, qui fait triompher un maître de la discrétion et de la constance, Jean Veil. Notre palmarès fait aussi la part belle à ceux qui, comme M<sup>e</sup> Dupond-Moretti et Françoise Cotta, s'illustrent dans ce qui fait la noblesse de ce métier, la cour d'assises où sont jugés les crimes de sang. Et si cette profession fascine toujours autant, c'est peut-être parce qu'elle seule réussit encore à faire le pont entre les arcanes du pouvoir et les affres des petites gens. **A.S.**



L'OBSTINE

**CHRISTIAN SAINT-PALAIS** 50 ans



**Actualité** Il défend un cadre de Safran (ex-Sagem) poursuivi pour corruption, un ancien responsable de la banque suisse UBS dans une affaire de démarchage bancaire illicite. Il est l'avocat du père de la petite Adélaïde dont le corps a été retrouvé à Berck-sur-Mer.

**Faits d'armes** L'associé de Jean-Yves Le Borgne est aussi le conseil de Denis Gautier-Sauvagnac, l'ancien patron de l'UIMM, ou de cadres dans l'affaire du Mediator.

**Signes particuliers** Féroce défenseur de ses clients et de son métier, y compris sur Twitter. Il devrait se présenter à la tête de l'Association des avocats pénalistes.

**La citation** « On ne peut écouter une conversation à partir du moment où l'on identifie que le client parle à son avocat. » À GQ, été 2014



NOUVEAU

L'ENGAGÉ

**EMMANUEL DAUD** 50 ans



**Actualité** Il défend l'un des responsables d'Ikea en France soupçonné d'avoir fait espionner ses salariés, Paul Lantieri, l'un des dirigeants du Cercle de jeux Concorde, et plusieurs enseignants de grande distribution, comme Monoprix, Carrefour ou M. Bricolage.

**Faits d'armes** En 2001, il a créé sa structure, Vigo, après avoir appris le métier avec Stasi et Farthouat.

**Signes particuliers** Ce superstitieux, dont le 5 est le chiffre fétiche, est l'un des avocats (à titre bénévole) de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) pour laquelle il a déposé plainte contre les sociétés Amesys et Qosmos.

**La citation** « Avocat, c'est une des rares professions où l'on peut vivre au quotidien de façon intense. » À GQ, été 2014



NOUVEAU

**LE BATTANT**  
**BENOÎT CHABERT** 50 ANS



**Actualité** Il défend la société Qosmos, soupçonnée d'avoir vendu au régime syrien du matériel d'interception d'informations.

**Faits d'armes** Il s'est illustré dans le dossier de l'hormone de croissance en obtenant la relaxe d'Henri Cerceau, le patron de la pharmacie centrale de l'AP-HP. Il défend l'État au procès Colonna et dans celui du naufrage de l'Erika, l'AP-HP, mise en cause dans le décès d'un enfant, l'un des notaires dans l'affaire Bettencourt, un haut-fonctionnaire dans l'un des dossiers de l'amiante, Jean de Gaulle, dans l'affaire des emplois fictifs de la Ville de Paris, l'ancien gouverneur de la banque de France, Jacques de Larosière, aux côtés de Paul-Albert Iweins dans l'affaire du Crédit Lyonnais.

**Signes particuliers** Devenir avocat a toujours été sa vocation. Premier secrétaire de la Conférence en 1989, il reconnaît qu'il n'est « pas souvent du bon côté sur le plan médiatique », mais y a-t-il un bon côté pour un avocat ?

**La citation** « Ma conception du métier, c'est défendre un homme et pas une cause. C'est une règle personnelle. » À GQ, été 2014

LE PUNCHEUR

**PASCAL GARBARINI** 50 ANS



**Actualité** Il défend Jacques Santoni, considéré comme le parrain de la bande du « Petit Bar » et l'un des protagonistes d'une affaire de marches truquées au Conseil général de Haute-Corse. Il a brièvement été gardé à vue en lien avec le dossier du « Petit Bar ».

**Faits d'armes** Cet avocat au physique massif a été le défenseur des nationalistes corses - il défend toujours Yvan Colonna - avant de prendre un certain recul. Il est le conseil d'un des principaux prévenus d'une vaste affaire de blanchiment entre la France et la Suisse surnommée « Virus », de Fatima Anehad, « la veuve noire », du GFCA, l'un des deux clubs de



foot ajacien, et de l'acteur François Cluzet poursuivi en diffamation par l'ex-commissaire Neyret.

**Signes particuliers** Comme nombre d'avocats de ce classement, ce pénaliste a signé la pétition pour soutenir son confrère Thierry Herzog. Cet amateur de boxe considère que les tensions entre enquêteurs et avocats sont proportionnelles à l'évolution des droits de la défense.

**La citation** « Ton client est souvent ton pire ennemi. » À GQ, été 2014

ILS POURRAIENT FIGURER  
DANS NOTRE PALMARES

La jeune garde s'est illustrée cette année. **Alice Cohen-Sabban** a montré plusieurs facettes de son talent au procès du Dr Jean-Louis Muller, aux côtés d'Eric Dupond-Moretti. Soprano virtuose et ancienne secrétaire de la Conférence, **Laure Heinich** défend, entre autres, Samy Naceri, le dessinateur Plantu, l'artiste Miss.Tic. Elle a également publié aux éditions Fayard *Porter leur voix*, un ouvrage brillant sur la justice et le rôle de l'avocat. Jeune poussée formée à l'école Metzner, **Céline Lasek** a bataillé pour la CGT au procès du comité d'entreprise d'EDF-GDF. Elle défend aussi un cadre de Thales dans une affaire d'escroquerie présumée et un responsable de Total dans le procès « Pétrole contre nourriture ». Enfin, **Philippe Valent** conseille la famille de Patrick Meyer, un Français assassiné au Paraguay, et le sénateur colombien Carlos García Orjuela. Il est l'avocat de la SNCF dans l'accident de Saint-Médard, du Palace, du Royal Manceau, de Calberson.



Pouvoir

Eloquence

Technique

Puissance médiatique

Ego